

PROGRAMME D' ACTIONS 2014

VERSION DU 07/02/2014

SOMMAIRE

Introduction	1
1 Poursuite des actions thématiques et des démarches transversales	2
1.1 Avenir de l'agriculture et potentiel agricole du territoire.....	2
1.2 Tourisme durable / Itinérance	2
1.3 Stratégie énergétique du territoire.....	3
1.4 Poursuite des réflexions prospectives et des démarches transversales.....	3
2 Les nouveaux chantiers et réflexions pour 2014.....	4
2.1 Participation à la mise en place d'un GAL.....	4
2.2 Sensibilisation et informations sur les patrimoines naturels	4
2.3 Valorisation des productions artistiques du territoire	4
2.4 La préservation de la ressource en eau et la solidarité amont-aval	5
3 Le renforcement / consolidation du CdD	6
3.1 Renforcement des relations avec le territoire :	6
3.2 Actions de communication.....	6
4 Les ressources à mobiliser	6

Ce programme d'actions pour l'année 2014 identifie les domaines possibles d'intervention du Conseil de développement (CdD) en 2014. Il s'agira, pour nombre d'entre elles, d'initier des réflexions et en fonction des opportunités et de la mobilisation des compétences citoyennes et associatives, d'identifier des actions à inscrire dans de futurs programmes.

Un rapport des activités du Conseil de développement pour les années 2012 et 2013 a été réalisé, disponible notamment sur les sites internet du Conseil de développement et du Syndicat mixte. Quelques éléments sont repris ci-dessous :


 **L'équipe d'animation du Conseil de développement est constituée de :**

- 26 membres actifs
- 14 membres associés (associations)

 **Un nombre important de réunions et rencontres-débats sur tout le territoire du PNR :**

- Plus de 15 réunions du Conseil de développement et de ses groupes de travail
- 4 conférences-débats organisées

Des membres et représentants du Conseil de développement ont été présents à toutes les réunions des commissions thématiques du PNR et de leurs groupes de travail.

 **L'année 2013 aura été marquée par l'engagement du CdD principalement sur trois thématiques :**

- Les énergies : débats sur le SRCAE et sur la transition énergétique
- Le tourisme durable et l'itinérance
- Le foncier agricole

Le Conseil de développement a par ailleurs été très présent sur le territoire à travers ses réunions mensuelles itinérantes et la valorisation des producteurs locaux, mais aussi par l'animation de stands d'information et sa participation aux réunions de structures partenaires (Réseau rural PACA, CdD Casa, CCVA, etc.)

Il participe par ailleurs aux réflexions et actions de « Territoires citoyens » (réseau des CdD de PACA) à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1 POURSUITE DES ACTIONS THÉMATIQUES ET DES DÉMARCHES TRANSVERSALES

1.1 Avenir de l'agriculture et potentiel agricole du territoire

Il s'agit de poursuivre les réflexions du groupe de travail 'agriculture' du Conseil de développement qui alimentent les travaux de la commission thématique Agriculture-forêt-chasse et de ses groupes de travail ('foncier', 'circuits courts et marque Parc') sur :

- la mise en œuvre cohérente sur le territoire du Parc de **diagnostics agraires participatifs**
- la connaissance du foncier et des dynamiques foncières en cours en vue de la préservation et la **mobilisation du foncier agricole**.
- le développement de la commercialisation en circuits courts (art.5 de la charte)

En 2014 il est proposé :

- ✓ de faire le bilan du stage concernant l'étude des enjeux fonciers et des stratégies foncières, et de communiquer sur les résultats de cette étude dans le cadre d'ateliers et de réunions publiques, permettant d'identifier des opportunités de projets de mobilisation du foncier. Parmi les pistes identifiées, l'opportunité de **la mise en place de vergers conservatoires et une animation territoriale autour de la pertinence d'une réimplantation de variétés anciennes adaptées**.
- ✓ d'évaluer les besoins du territoire (consommateurs et producteurs) en termes de circuits courts d'approvisionnement (coopérative locale, AMAP, etc.) : identification des « offres » existantes et leur adéquation à la demande, mise en réseau des acteurs, en liaison avec l'association des agriculteurs du Parc.
- ✓ de valoriser l'étude réalisée par les étudiantes de l'école des Paysages de Versailles sur les lisières du Parc naturel régional : « Comment l'agriculture dessine la ville ? ». Ce travail pourrait être complété par un approfondissement des réflexions sur l'agriculture péri-urbaine, au travers de conférences-débats.

1.2 Tourisme durable / itinérance

En partenariat avec la CCMA et la CCVA et avec l'appui d'un stagiaire de l'Institut de géographie alpine de Grenoble, le projet itinérance a été engagé en 2013 en mettant l'accent sur le déploiement d'un outil de cartographie participative (Openstreetmap) qui a servi de trame aux différentes réflexions engagées :

- sur les voies de l'itinérance :
- sur l'identification et la localisation des sites, des activités et des productions locales à valoriser à travers l'itinérance
- sur l'identification des acteurs du territoire concernés par l'itinérance
- sur l'identification et l'expérimentation d'outils et de méthodes participatives pour la gestion des informations liées à l'itinérance.

En 2014, il est proposé, à partir d'une mise en réseau des acteurs (formation et information), de favoriser l'émergence de projets issus du territoire au bénéfice des acteurs locaux, notamment par la poursuite du déploiement d'OpenStreetMap et de son outil de visualisation adapté au territoire.

1.3 Stratégie énergétique du territoire

En 2013, le Conseil de développement a organisé plusieurs rencontres-débats sur cette thématique, permettant notamment d'enrichir la contribution du Territoire au débat national sur la transition énergétique et au SRCAE.

En 2014, il est proposé de participer à :

- ✓ la poursuite de l'animation des **débats citoyens** sur la problématique énergétique (ainsi que d'informer sur les différentes sources d'énergies renouvelables adaptées au territoire)
- ✓ « l'émergence » d'une **stratégie énergétique** et l'élaboration du livre blanc sur l'énergie
- ✓ la réflexion sur les centrales villageoises et la maîtrise publique des projets d'énergies renouvelables
- ✓ l'organisation, en partenariat avec le SM et des associations du territoire (Evaléco, Ecohérence, Planète Sciences Méditerranée, etc.) d'autres actions permettant d'impliquer et de sensibiliser plus les habitants: appel à idées, concours de type « famille (ou communes ?) à énergie positive », soirées débats participatives autour de saynètes sur la problématique énergétique, etc.

1.4 Poursuite des réflexions prospectives et des démarches transversales

• Les paysages

Il s'agira dans le cadre du plan d'actions prioritaires du Parc de participer à la **sensibilisation des habitants** et acteurs du territoire aux **enjeux paysagers**, et aux réflexions sur la définition des **plans paysagers participatifs** préconisés par la charte du Parc

• Les démarches de valorisation des ressources du territoire

- ✓ la valorisation des **productions artistiques** (voir ci-après > nouveaux thèmes)
- ✓ la poursuite des efforts du CdD pour la promotion des produits et des producteurs locaux à travers la valorisation des productions locales et/ou des recettes et savoir-faire régionaux à base de variétés anciennes endémiques ainsi qu'à la généralisation d'une prise en compte de cette ressource culturelle dans les manifestations locales.
- ✓ participation à la réflexion sur la « **Marque Parc** ».

• La reconnaissance et la valorisation du « potentiel naturel » des territoires du Parc et sa prise en compte dans les démarches visant à une solidarité territoriale équilibrée

- « **Participation et gouvernance** » : poursuite des réflexions engagées par le groupe de travail :
 - Accompagnement au renforcement de la participation citoyenne et des démarches participatives dans la conception et la mise en œuvre des actions du Parc
 - la participation du Conseil de développement au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du PNR.
 - Renforcement des capacités du CdD d'animation de la participation citoyenne : développement des outils et méthodes en lien avec 'Territoires citoyens'

2 LES NOUVEAUX CHANTIERS ET RÉFLEXIONS POUR 2014

2.1 Participation à la mise en place d'un GAL

Il s'agira d'accompagner le Syndicat Mixte et de participer activement à la mise en place du Groupement d'Action Local sur le territoire du PNR.

2.2 Sensibilisation et informations sur les patrimoines naturels

- **Participation aux inventaires naturalistes en partenariat avec la LPO**

Cette action permettra une mobilisation des habitants et des associations du PNR aux actions de la LPO sur le territoire concourant aux objectifs de la charte du Parc (ex : inventaires / observations des hirondelles et martinets).

Elle visera à sensibiliser les habitants des villages à la protection et à la connaissance de la biodiversité.

Il est proposé de participer à une enquête participative permettant de mieux connaître les populations d'hirondelles et de martinets sur les 45 communes du territoire du PNR des Préalpes d'Azur, et de renforcer la protection des populations nicheuses par une sensibilisation et une responsabilisation du public.

- **Sensibilisation et communication sur les espèces envahissantes**

Il s'agira notamment de participer à la valorisation de l'étude réalisée en 2013 par le Syndicat mixte du Parc naturel régional sur les espèces envahissantes, et de s'intéresser notamment à quelques espèces et leurs conséquences : frelon asiatique et impacts sur l'apiculture, sangliers et impacts sur les patrimoines, etc.

2.3 Valorisation des productions artistiques du territoire

L'émergence de talents cachés et la valorisation des productions artistiques favorisent le développement d'une économie endogène, économie dont la dimension sociale participe par ailleurs à l'identité du territoire.

La CCMA réalise depuis 2010 une action de développement de l'activité des artistes et artisans d'art, en s'appuyant notamment sur un partenariat avec l'association L'Establon, spécialisée dans l'accompagnement de ce secteur d'activités.

Dans le cadre de nouveaux partenariats à l'instar du partenariat fructueux avec la CCMA, le CdD propose pour 2014 d'impliquer les habitants et acteurs du territoire, au travers notamment de son réseau de correspondants, pour initier la constitution d'une base de données en réalisant un recensement des artistes et de leurs productions.

Cette action pourra constituer un prolongement des travaux menés en 2013 par le Réseau Rural PACA sur la « valorisation des ressources artistiques des Monts d'Azur », qui a associé également le PNR ainsi que l'ex CAPAP, et pourrait être poursuivi sur l'ensemble des territoires ruraux du PNR.

2.4 La préservation de la ressource en eau et la solidarité amont-aval

Un des objectifs de la charte du PNR des Préalpes d'Azur est la préservation des ressources en eau (cf. orientation stratégique 3 de la Charte du Parc : « protéger le château d'eau ouest azuréen »).

En 2014 des **réflexions** pourraient être initiées autour de ce thème par le CDD afin de favoriser :

1 – la participation à une prise de conscience des enjeux à travers :

- une meilleure diffusion des connaissances disponibles sur la ressource en eau du territoire : sa nature, ses qualités et ses fragilités
- des actions de sensibilisation des publics à sa préservation : soirées-débats ou ateliers thématiques, du type des actions menées sur la Siagne (Eau durable) et qui pourraient être menées sur le bassin de l'Estéron par exemple.

2 – la problématique de la prise en charge des coûts de la préservation de la ressource en eau : le PNR est le réservoir d'eau du littoral ouest azuréen. Quels mécanismes permettraient une répartition équilibrée des charges de préservation de la ressource en eau entre les territoires urbanisés bénéficiaires de la ressource et les territoires du Haut pays garant de la qualité de cette ressource ?

3 LE RENFORCEMENT / CONSOLIDATION DU CDD

Afin d'assurer la durabilité du Conseil de développement et de la mobilisation de bénévoles ainsi que le nécessaire développement de ses actions eu égard aux ambitions de la Charte du Parc, deux conditions ont pu être mises en place en 2012/2013 :

- la mise en place d'un chargé de mission du Conseil de développement
- la reconnaissance et la valorisation des apports des bénévoles.

Il convient aujourd'hui de mettre l'accent sur la mission centrale du CdD de **participation des habitants et acteurs du territoire à la mise en œuvre du Parc.**

3.1 Renforcement des relations avec le territoire :

Mise en place et animation du réseau de correspondants du Parc en partenariat avec les Amis du Parc.

3.2 Actions de communication

Mise en œuvre d'outils innovants de communication (vidéo et/ou audio conférences)
 Maîtrise des outils et média de communication par les membres du CdD : vidéo notamment.
 Amélioration du site internet et mise en place d'une newsletter

4 LES RESSOURCES À MOBILISER

1 - La mobilisation des bénévoles et des associations partenaires du CdD

2 - Le maintien de l'appui d'un chargé de mission

3 - La mobilisation d'un ou de plusieurs volontaires du service civique

4 - L'appui technique de l'équipe technique du Syndicat mixte

5 - L'appui financier :

- de la Région PACA pour :
 - le financement du programme d'actions
 - le financement dans le cadre d'une convention tripartite du poste de chargé de mission au service au Conseil de développement

- du Syndicat Mixte du PNR :

Cet appui consisterait dans le cadre d'un conventionnement des actions du CdD menées en synergie avec le Syndicat mixte dans :

- le portage du poste de chargé de mission au service pour 80% de son temps au CdD
- la prise en charge des contreparties financières des subventions de la Région

6 - L'inscription dans les appels à projet de l'Europe et des fondations